

A tous les membres de l'ACO

L'ACO se dote d'un nouvel outil de gestion des données : Intr@ssoc. Il nous sera utile pour la gestion des cotisations, des abonnements...

- **Pourquoi ce choix ?**

Depuis plusieurs années, nous fonctionnons avec des outils obsolètes. Cela implique énormément d'opérations, de saisie... et de ce fait, beaucoup de temps de travail ; sans compter la quantité de papier utilisée, les frais d'envoi qui représentent une somme importante dans le budget de l'ACO.

Aujourd'hui, l'équipe du siège national est réduite. Il nous semble donc important de fournir des outils qui permettent d'accomplir les tâches nécessaires à la vie du Mouvement, sans que cela ne se traduise par du stress et une souffrance au travail.

- **Et le côté humain ?**

Nous souhaitons que l'utilisation d'Intr@ssoc soit l'occasion de remettre en valeur la dimension collective de l'engagement.

Nous vous invitons, en équipe, en Comité de secteur ou Comité diocésain à être attentifs à tous ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou qui ne maîtrisent pas l'informatique.

Nous pensons que ce changement peut être une chance de tisser de nouvelles formes de solidarité au sein de l'équipe, du Mouvement

- **Pourquoi ne recevrons-nous pas de feuilles d'engagement ?**

Avec Intr@ssoc, vous procéderez vous-même au renouvellement de votre engagement (individuellement ou en équipe).

Toutefois, vous aurez la possibilité d'imprimer ou de faire imprimer localement les feuilles d'engagement pré-remplies. Elles seront alors à retourner avec le paiement (si vous payez par chèque) soit à votre responsable ou trésorier d'équipe, de secteur ou de comité diocésain qui devra saisir vos informations sur la plateforme.

- **Comment cela va-t-il se passer ?**

En décembre, en équipe, faire le point sur qui peut utiliser Intr@ssoc, qui a accès à internet... vérifier que personne ne soit isolé.

Entre le 13 janvier et le 30 mars, en équipe, procéder au renouvellement des engagements pour l'année 2020 ; vérifier ses coordonnées, le montant de l'engagement. Paiement par chèque (à envoyer), par carte bancaire ou par prélèvement.

Si dans votre équipe, il est difficile d'utiliser internet, n'hésitez pas à solliciter votre Comité de secteur ou diocésain.

Des notices d'utilisation simples vous seront fournies via vos Comités de secteur ou diocésain. Vous les trouvez d'ores et déjà sur le site internet de l'ACO (acofrance.fr).